

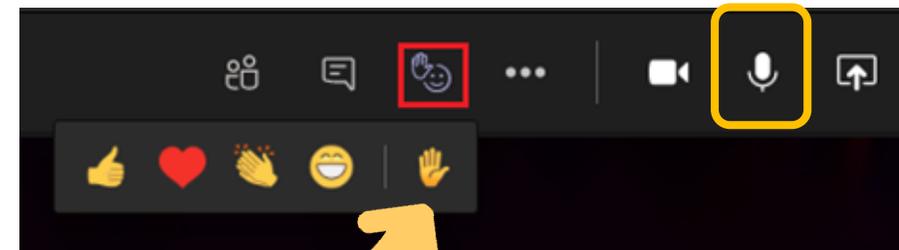
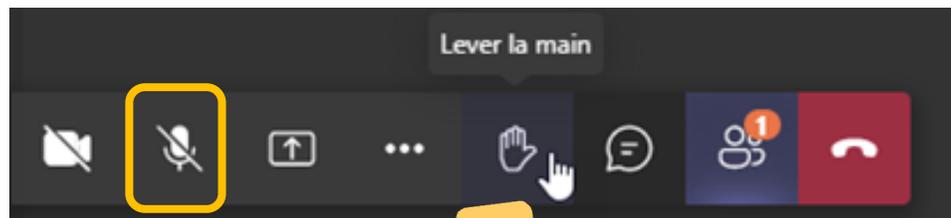
POLITIQUE DE COHÉSION

Comité de suivi
19 juin 2025 (visio)

La séance est enregistrée

Penser à **couper votre micro**

Pour prendre la parole, utiliser le bouton « **lever la main** »



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu du Comité de suivi Politique de Cohésion du 20/03/25
2. Propositions d'évolutions du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) et du Fonds pour une Transition Juste (FTJ)
3. Éléments de cadrage pour la mise en œuvre de la fin de programmation 2021-2027

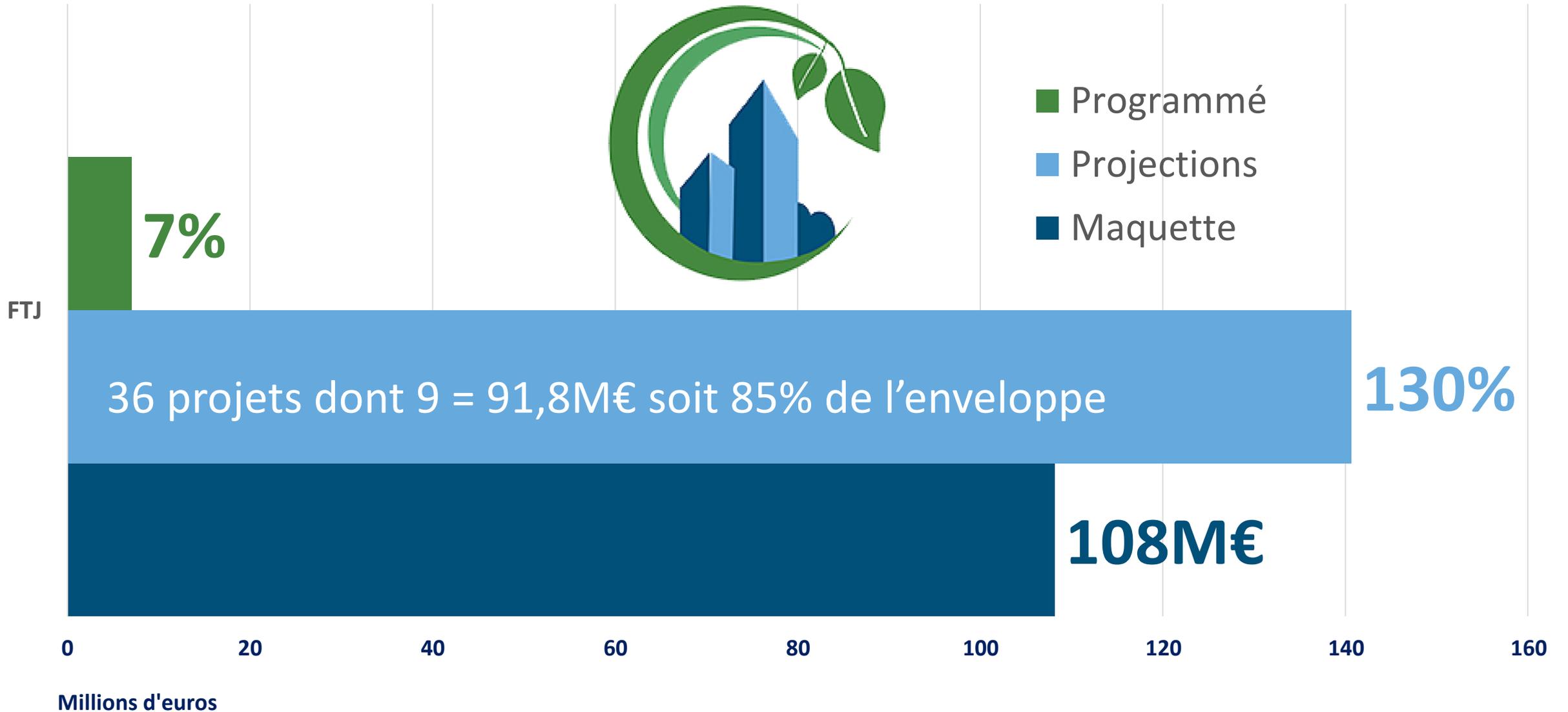
1. Validation du compte rendu du Comité de suivi du 20 mars 2025

transmis le 6 juin 2025

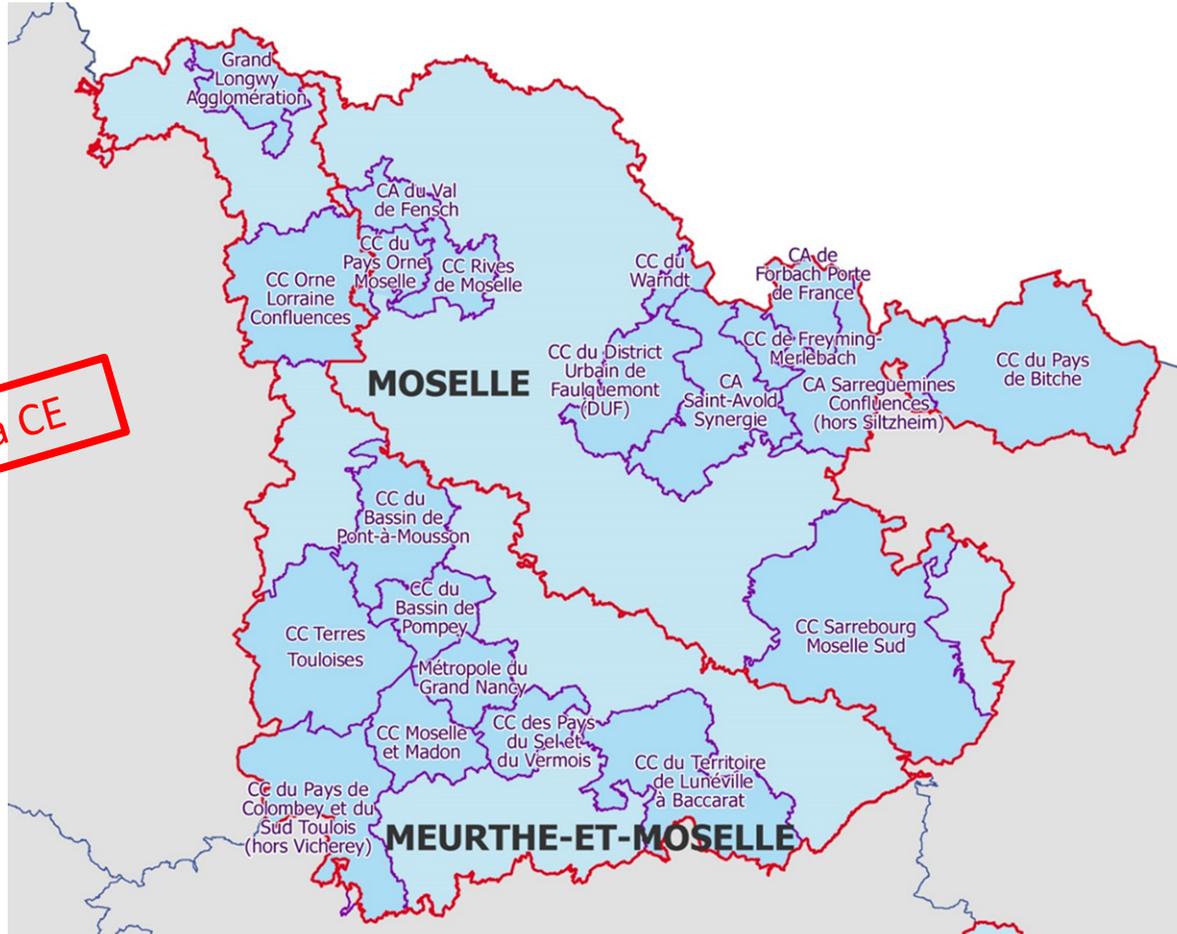


2. Propositions d'évolutions du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) et du Fonds pour une Transition Juste (FTJ)

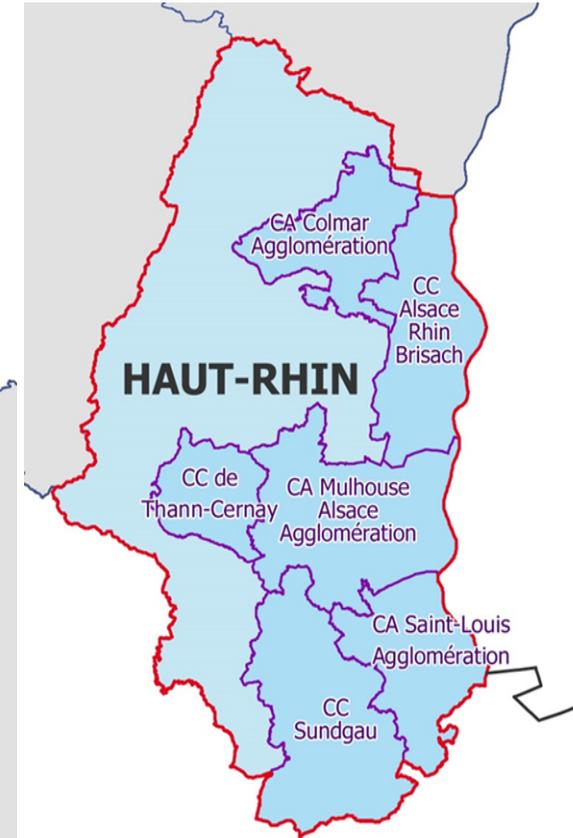
Etat d'avancement du FTJ — volet économique



Elargissement géographique aux départements 54, 57 et 68



Accord de la CE



- Les 3 départements du Grand Est éligibles au FTJ
- Territoires FJT (27 EPCI)
- Elargissement (juin 2025)

Passage de 27 EPCI à 56 EPCI, soit de 1,7 à 2,5M d'habitants

Secteurs du FTJ



Communs
aux 6 Régions

Secteurs nationaux

Production d'énergie basée sur des énergies fossiles
(déclin)

Métallurgie
(transformation)

Chimie
(transformation)

Fabrication autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie
(transformation)



Secteurs
initiaux du PTTJ

Secteurs de diversification / S3

Industrie
(technologies et équipements, recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction)

Santé
(biotechnologies médicales)

Bioéconomie
(molécules et matériaux biosourcés, outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles, systèmes énergétiques et leur performance)



Validé en CS du
20/03/2025

Secteurs STEP

Technologies numériques

Technologies propres et économes en ressources

Biotechnologies, y compris les médicaments critiques, et leurs composants

Proposition
au CS du
19/06/2025

Secteurs de diversification proposés

Défense *(Secteur souverain avec potentiel de marchés et de réindustrialisation)*

Papeterie
(industrie du papier et du carton)

Agroalimentaire *(Activités de transformation et de commercialisation de produits agro-alimentaires)*

Comité Régional de Suivi 19 juin 2025

DREETS Grand Est
Unité FSE+/FTJ



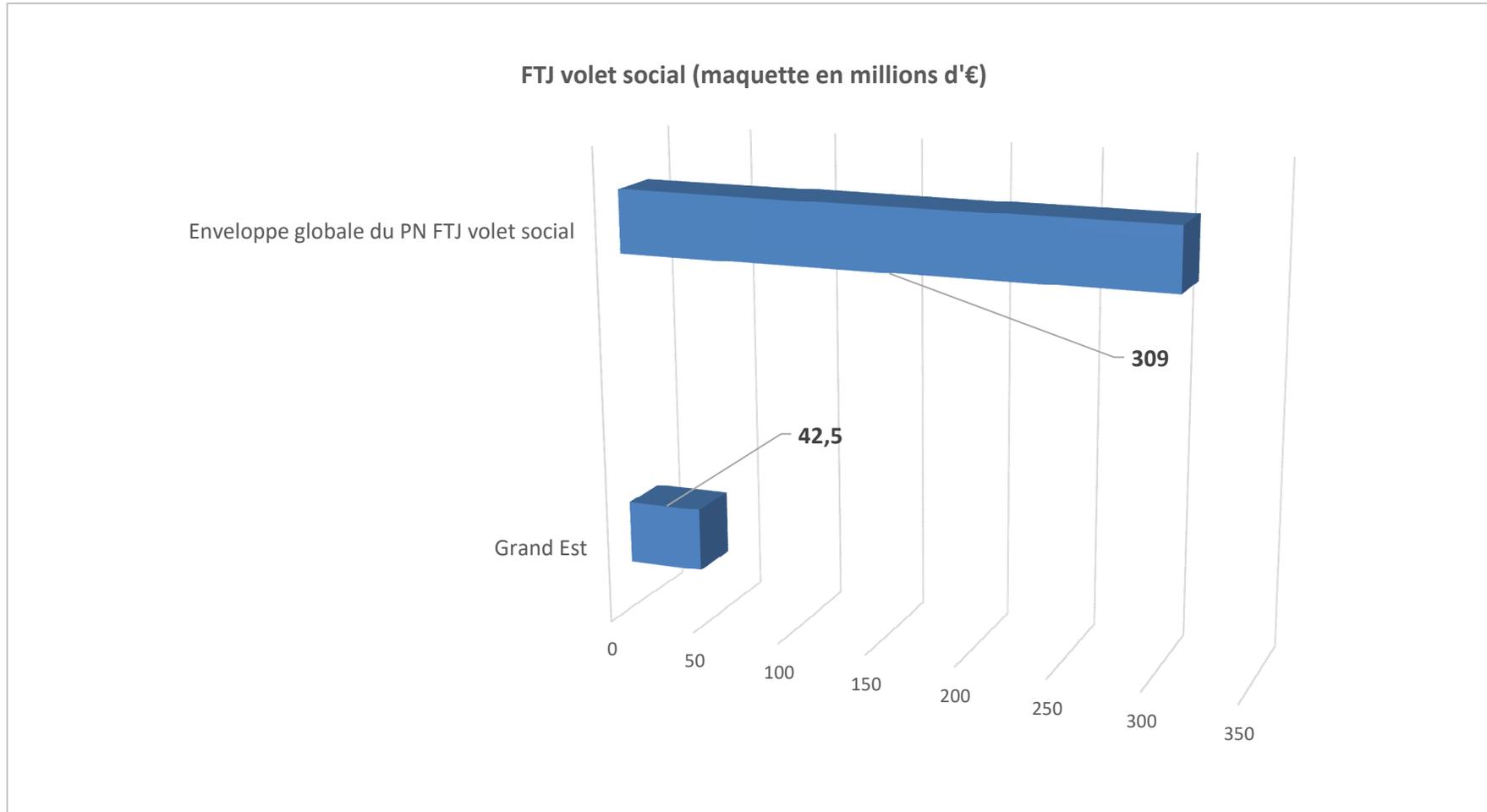
Programme National FTJ

La Commission européenne a adopté le PN FTJ (France) le 30 novembre 2022.

L'Etat gère, via la DGEFP, un PN FTJ à hauteur de 309 millions d'€ pour la période 2021/2027.

Dans le Grand Est, la dotation régionale s'établit désormais à 42 511 636,33 € suite à un transfert d'une partie de nos crédits à la Préfecture des HdF qui avait des possibilités plus larges d'intervention notamment sur le point (m) de l'inclusion active.

Enveloppe FTJ



Modifications du PN FTJ

- ✓ **Elargissement des actions sur le point (L) aide à la recherche d'emploi** : actions de mise en adéquation et en relation des demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi générée par les secteurs de diversification sur les territoires FTJ via notamment les speed dating de l'emploi, du tutorat, de la découverte des métiers
- ✓ **Dans le point (k) « perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi » au niveau des types d'actions éligibles su l'ensemble du territoire FTJ au titre du point 1)** : accompagnement au développement des compétences des actifs des secteurs en transformation ou de diversification identifiés dans le PN FTJ et au sein des PTTJ et au reconversion internes d'actifs occupés des secteurs en déclin/transformation. Par ailleurs, l'accompagnement et la formation des salariés licenciés des secteurs en déclin et en transformation, en complément des obligations légales de l'employeur, reste une action éligible.
- ✓ **Ouverture du point (o) pour soutenir l'apprentissage et l'alternance dans les secteurs de diversification** : la CE a répondu favorablement à la possibilité de soutenir l'apprentissage et l'alternance dans les secteurs de diversification. La justification de l'intervention du FTJ (argumentaire) a été intégré au PTTJ GE.
- ✓ **L'éligibilité géographique des participants** : évolution de l'interprétation de l'éligibilité géographique des participants dans un souci de simplification validée par la CE. Si le lieu de l'action se situe dans les ZE éligibles au FTJ, la vérification de la résidence des participants n'est pas nécessaire. Si l'action se déroule en dehors des ZE éligibles : pour un salarié, justifier de son rattachement à une entreprise éligible suffit et pour un demandeur d'emploi, il sera vérifié que sa résidence se situe dans les ZE éligibles.

Inclusion active des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées du marché du travail souhaitant l'intégrer (point m)

Ouverture du point (M) permet de répondre aux besoins des territoires FTJ qui auront le plus de difficultés à absorber l'impact de la transition écologique. Les actions viseront les publics les plus éloignés de l'emploi (CLD, BRSA,...) telles que :

- ✓ Accompagnement des démarches de recrutement inclusives et développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et privée ;
- ✓ Accompagnement renforcé vers l'emploi, et notamment l'ingénierie de parcours et la levée des freins périphériques à l'emploi, y compris freins à la mobilité, offre de service permettant d'améliorer la gestion des temps de vie, accès au soin, au logement etc...;
- ✓ Remobilisation vers l'emploi, par les actions de médiation, et accès aux droits pour les personnes les plus éloignées du marché du travail ;
- ✓ Parcours d'accompagnement de professionnalisation;
- ✓ Insertion par l'activité économique et autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable

Les contraintes sectorielles inhérentes au FTJ ne s'appliquent pas sur ce point (m)



Cofinancé par
l'Union européenne

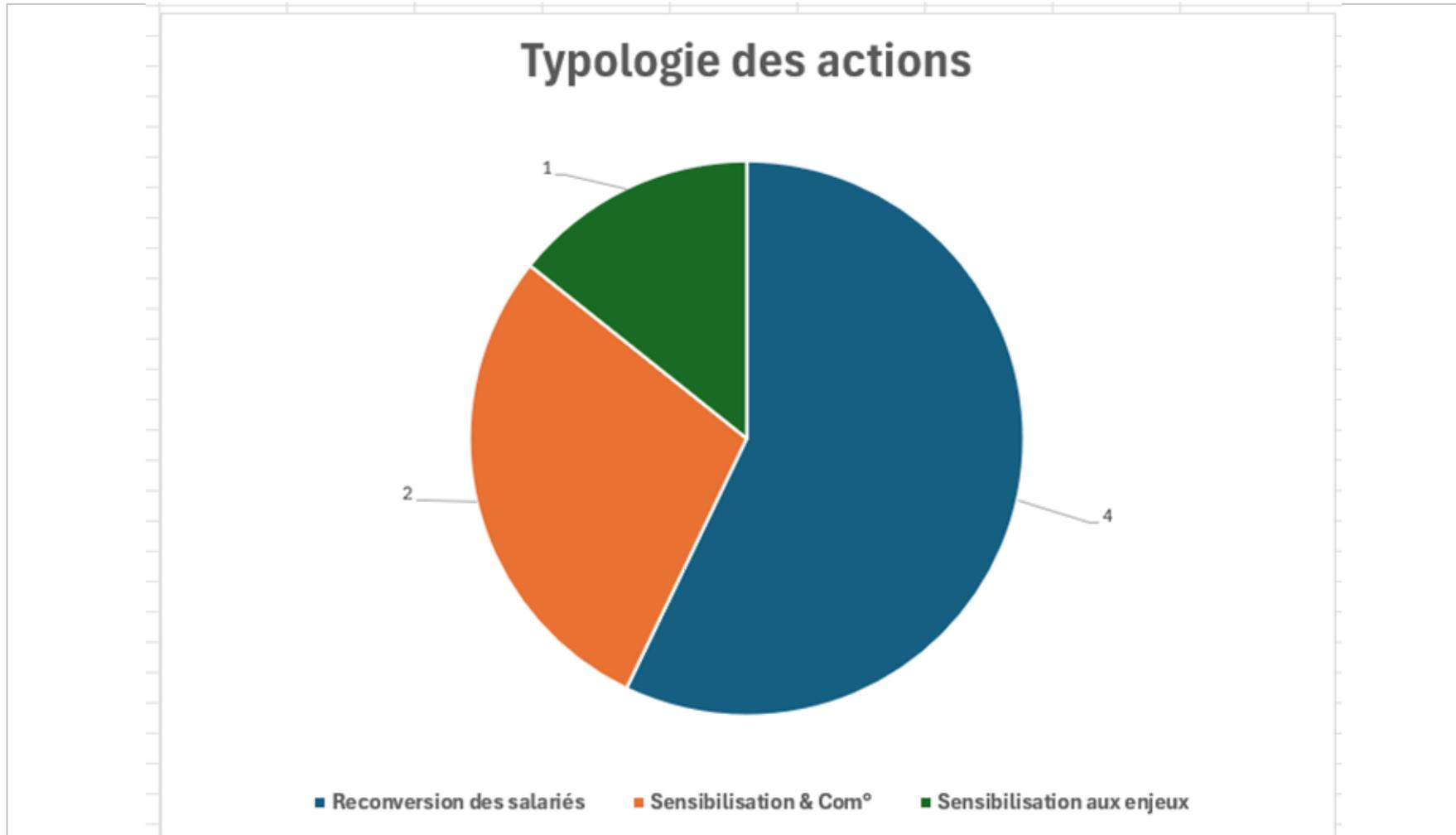
grand-est.dreets.gouv.fr

Appels à projets FTJ publiés en Grand Est

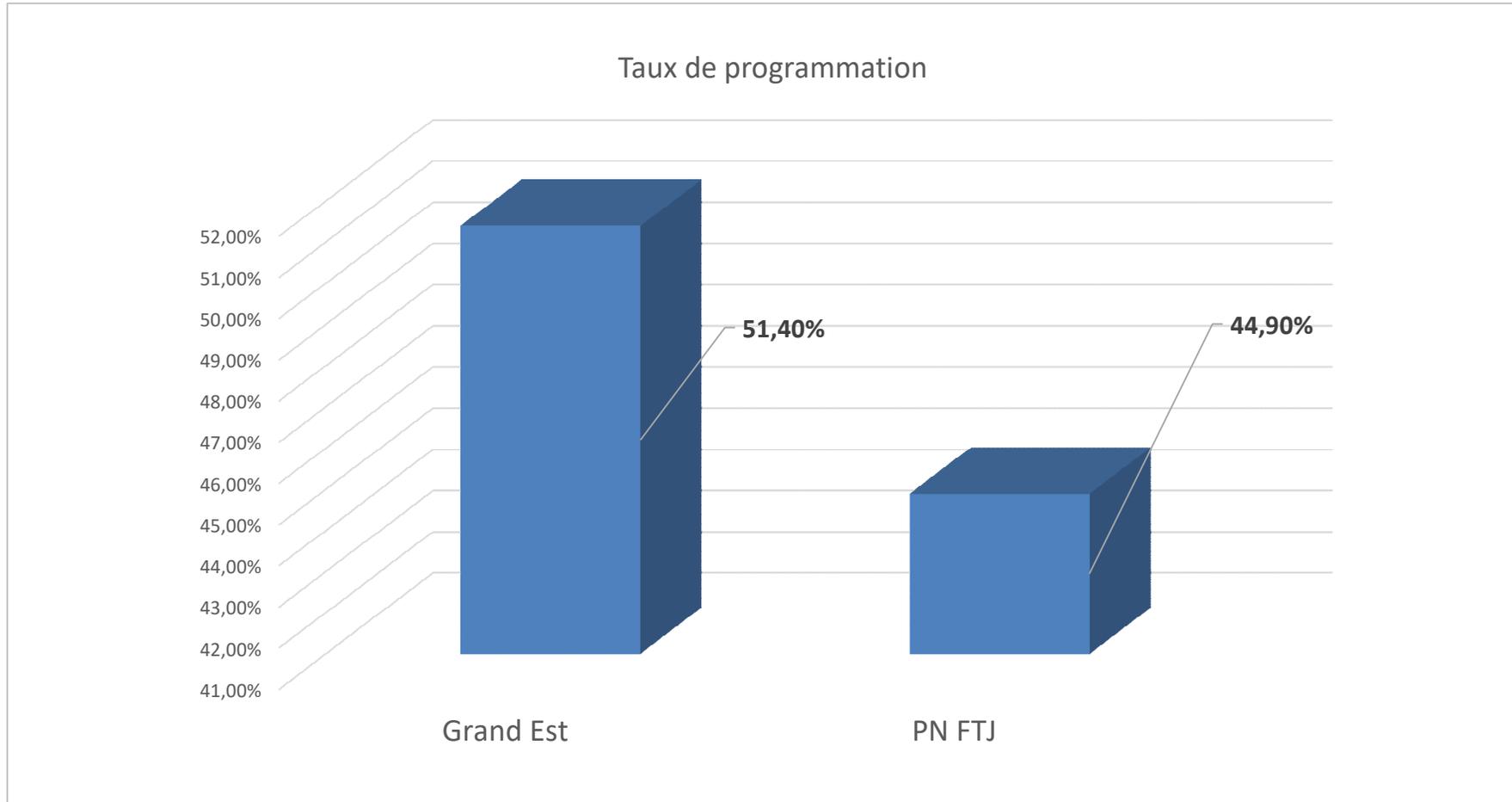
| Intitulé de l'appel à projets | Ouverture | Clôture | Montant total du soutien européen prévu | Taux FTJ max | Début de réalisation des opérations | Fin de réalisation des opérations | Durée mini | Durée maxi |
|---|------------|------------|---|--------------|-------------------------------------|-----------------------------------|------------|------------|
| Grand Est_Apprentissage Fonds de Transition Juste | 02/06/2025 | 22/09/2025 | 7 000 000 € | 70% | 01/01/2025 | 31/12/2028 | 12 | 48 |
| DREETS Grand Est 2023 _ Reconversion et développement des compétences des salariés issus des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre | 16/03/2023 | 16/05/2023 | 18 000 000 € | 70% | 15/03/2023 | 14/03/2026 | 12 | 36 |
| DREETS GRAND EST - 2023 - FTJ - Atténuer les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les compétences des territoires FTJ en Grand Est | 20/10/2023 | 05/03/2024 | 20 000 000 € | 70% | 01/01/2024 | 31/12/2026 | 12 | 36 |



Actions programmées



Programmation FTJ



Prochains AAP FTJ en GE

- Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi (point k)
- Inclusion active des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées du marché du travail (point m)

Pas d'enveloppes prévues à ce stade pour ces deux AAP qui seront publiés au 2° semestre 2025



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



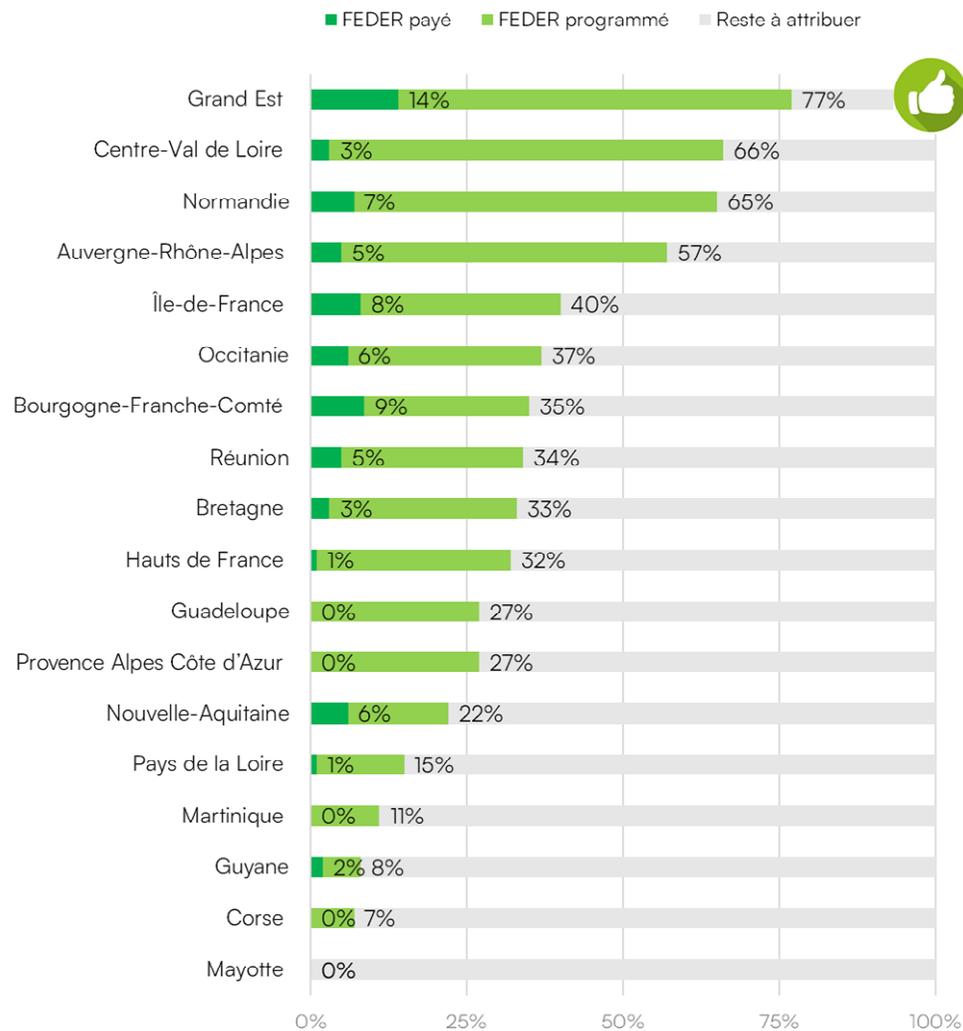


3. Éléments de cadrage pour la mise en œuvre de la fin de programmation 2021-2027

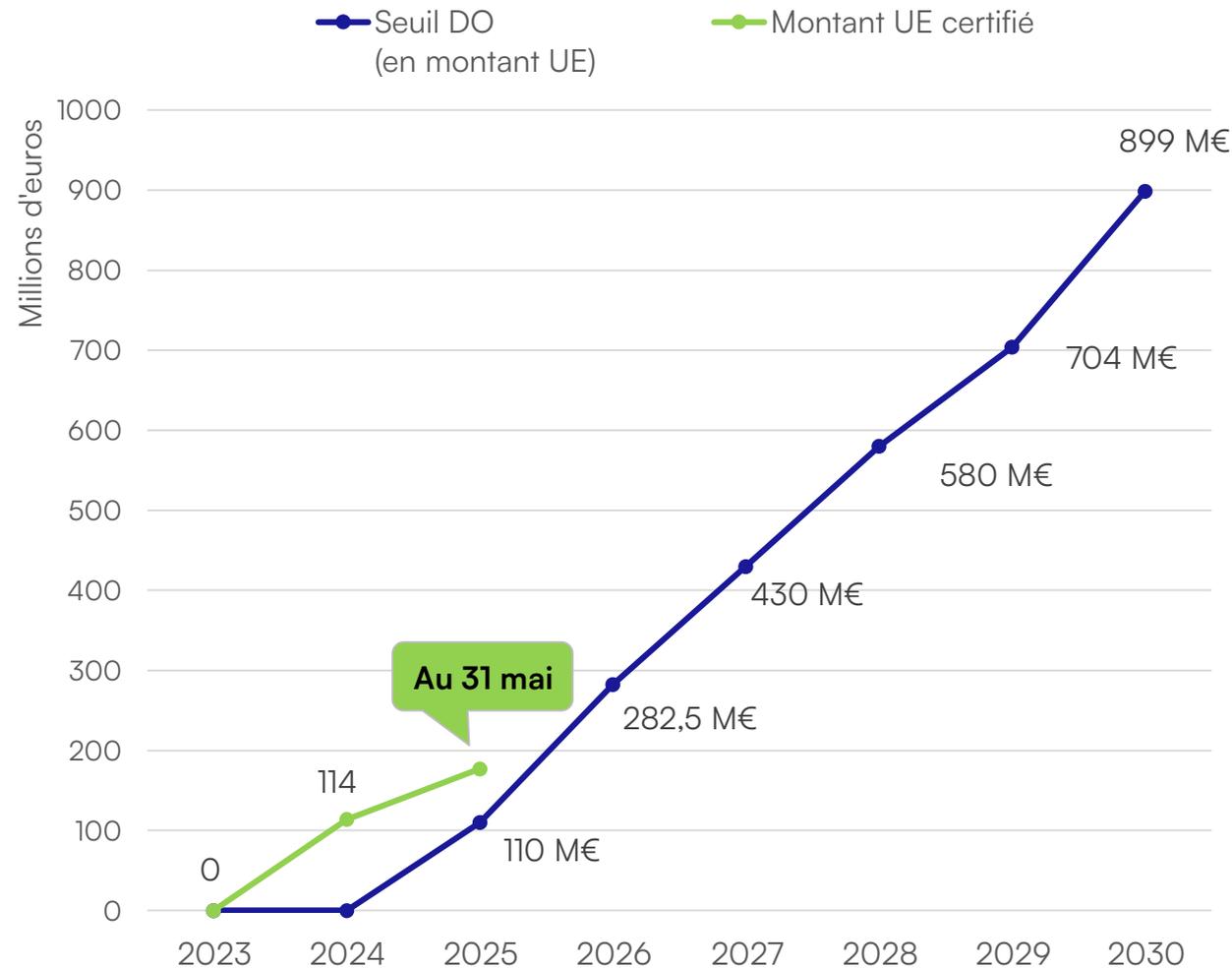
Un rythme de consommation à tenir

Consommation du FEDER dans les Régions

Source publique (cohesion data) : baromètre avancement fonds européens
Politique de Cohésion 2021-2027 au 31/12/2024

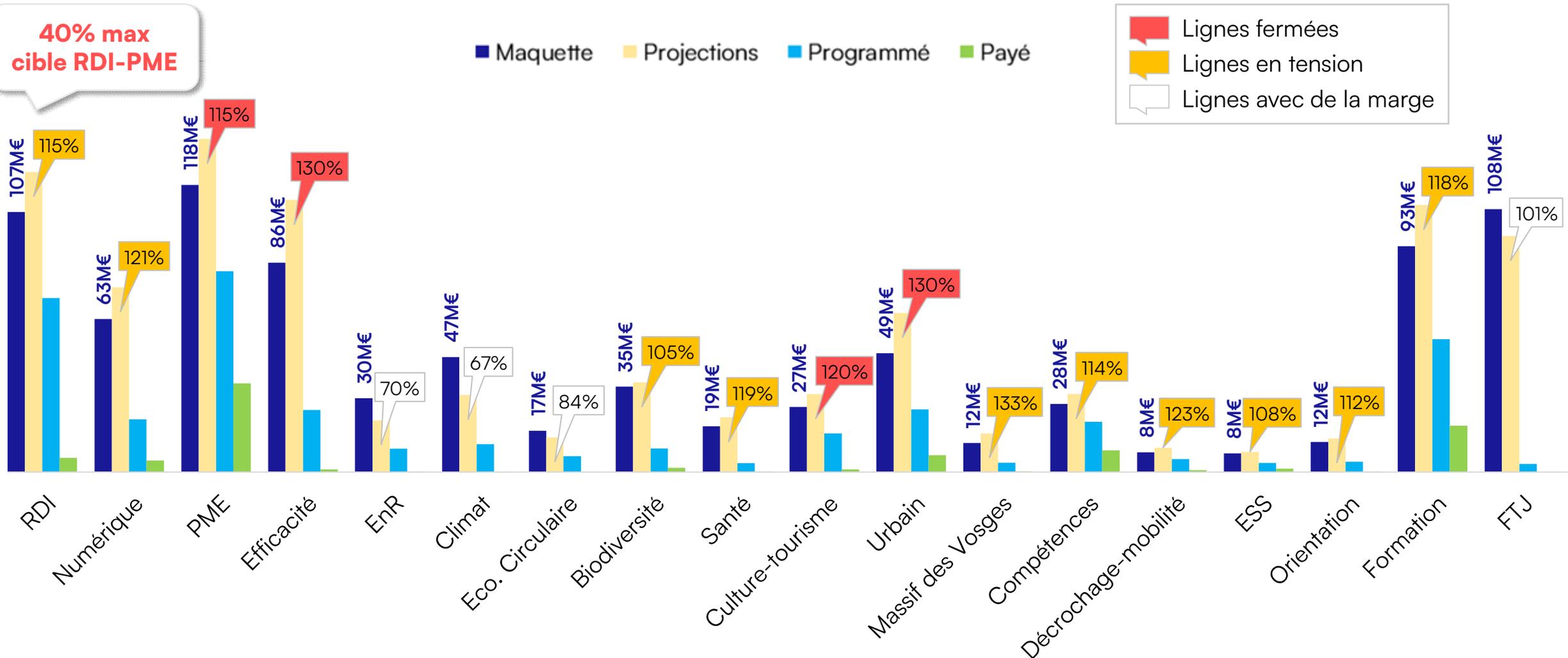


Suivi du Dégagement d'Office (DO)

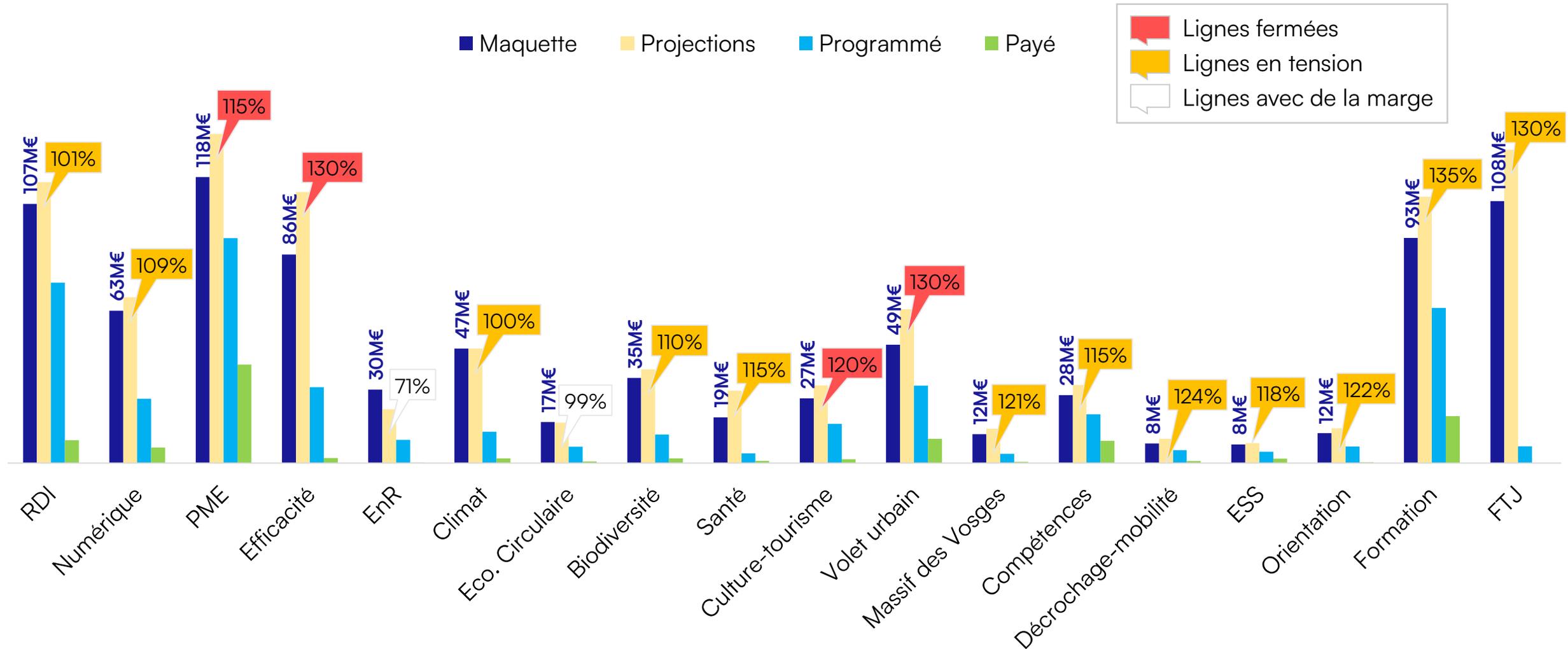


Forte tension sur le FEDER : fin de l'application du taux max de 60%

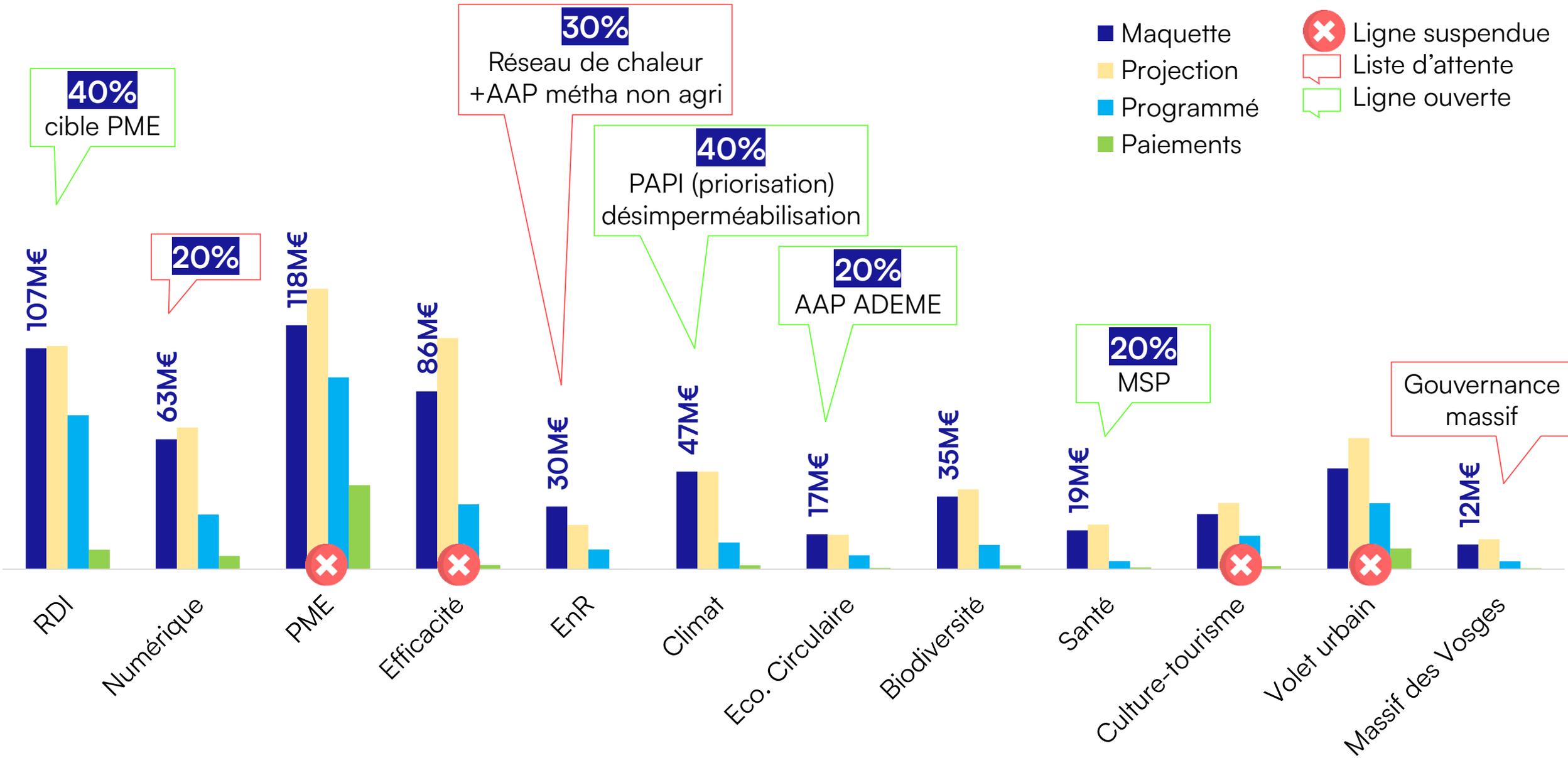
40% max
cible RDI-PME



Tensions confirmées : régulation du FEDER (plutôt que fermetures)



Proposition de régulation du FEDER



Merci de votre attention



Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région

5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01

www.beeurope.grandest.fr